



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie. finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 7335

## Texte de la question

M Gilbert Millet s'inquiète auprès de M le ministre de la fonction publique et des réformes administratives des suppressions de postes en cours dans les services du cadastre dépendant des directions des services fiscaux. Il s'agit, pour le département du Gard, de la suppression de deux postes de géomètres sur quatorze, de neuf postes d'agents sur quarante-neuf : c'est le rôle capital des centres départementaux des impôts fonciers auprès des communes qui est très gravement mis en cause, notamment en ce qui concerne le maintien du plan cadastral, des interventions des agents en communes, des conseils aux collectivités. Cette réduction des moyens du cadastre fait naître les plus grandes craintes quant à l'orientation et le caractère futurs du service public en ce domaine : les collectivités locales devront-elles dans l'avenir pallier les déficiences induites par les mesures prises aujourd'hui ? Demain, comme hier, les communes auront besoin de services fiscaux dotés de moyens suffisants pour mener leurs tâches à bien. Fournir ces moyens demeure du ressort de l'État. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour maintenir les postes du cadastre en nombre suffisant.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le niveau des emplois de la direction des services fiscaux du Gard a été déterminé comme pour les autres directions, en tenant compte de ses charges et de son niveau d'informatisation. Pour faire face à ses missions, alors que ses charges augmentent, la direction générale des impôts mène une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et du recouvrement se poursuit activement, que celle des centres des impôts vient d'être engagée et que celles des conservations des hypothèques, du plan cadastral et des services de la viticulture ont été inscrites parmi les premières priorités du schéma directeur. Le développement de l'informatique s'accompagne de la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui visent à rationaliser les travaux d'assiette et de contrôle et à moderniser les relations avec les collectivités locales pour l'établissement des impôts locaux. Des reorganisations de structures sont également intervenues ; d'autres sont en expérimentation ou à l'étude. Elles tendent à utiliser plus efficacement les moyens disponibles en tenant compte des besoins des usagers. Toutes ces mutations s'accompagnent d'un effort très important de formation professionnelle. Cette politique active de modernisation permettra de responsabiliser et de motiver les personnels, d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître sensiblement la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier. Enfin les travaux de remaniement du plan cadastral seront amplifiés dans les régions où cela paraît nécessaire afin de rendre le meilleur service aux usagers. À cette fin, des redeploiements d'emplois, notamment de géomètre, ont été effectués entre les directions des services fiscaux et les brigades régionales foncières des directions régionales des impôts.

## Données clés

**Auteur :** [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 7335

**Rubrique** : Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé** : fonction publique et réformes administratives

**Ministère attributaire** : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 décembre 1988, page 3809